

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05952 Numéro SIREN : 810 565 101 Nom ou dénomination : 3D MEDICAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2020 sous le numéro de dépôt 24429

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 19 DEC. 2020
SOUS LE N° 24429

3D MEDICAL

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 12 la Tuilerie – 94440 Marolles-en-Brie

RCS : CRETEIL 810 565 101

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



audit - conseil
expertise comptable

Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris
91 rue Saint Lazare – 75009 Paris

Société par Actions Simplifiée au capital de 850 euros – RCS Paris B 789 994 514 – Siret 789 994 514 00030

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société 3D Médical,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3D Médical relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une certification.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 janvier 2020

Le commissaire aux comptes

Groupe SR Conseil Paris

Membre de la compagnie régionale de Paris



Grégoire Proust

DESIGNATION DE LA SOCIETE 3D MEDICAL SAS

COMPTES ANNUELS

PERIODE DU 01/01/2018 au 31/12/2018

Bilan ACTIF
BILAN PASSIF
COMPTE DE RESULTAT
COMPTE DE RESULTAT (Suite)
ANNEXES 1 à 9

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 sont caractérisés par des valeurs suivantes :

TOTAL DU BILAN	970.323 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	720.757 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	703.763 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	9.873 €

L'exercice a une période de 12 mois du 01/01/2018 au 31/12/2018
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

3D MEDICAL

Additive Manufacturing

FAITS CARACTERISTIQUE DE L'EXERCICE

La SARL 3DPRINT a été modifiée en SAS et son siège social et Activité principale officialisée à MAROLLES EN BRIE (94440). Des facturations Export 2017 sont passées sur Territoire Français d'où la baisse du Chiffre d'affaire Export. Une forêt production non vendue en fin d'exercice a été valorisée.

REGLES GENERALES

Les comptes de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes comptables 206-07 du 04/11/2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention les montants sont exprimés en euros

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencement et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel Informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

3D MEDICAL

Additive Manufacturing

STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les coûts sont évalués suivant la méthode du premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

CREANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ils tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

ANNEXE 5 - ACTIF IMMOBILISE

Voir tableau joint

ANNEXE 6 - PASSIF

Voir tableau joint

ANNEXE 7 - COMPTES DE RESULTAT

Voir tableau joint

ANNEXE 8 - IMMOBILISATIONS

Voir tableau joint

ANNEXE 9 - AMORTISSEMENTS

Voir tableau joint

ANNEXE 10 - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Voir tableau joint

ANNEXE 11 - ETAT DES DETTES

Voir tableau joint

ANNEXE 12 - CHARGES A PAYER DETAIL

Voir tableau joint

ANNEXE 13 - PROVISIONS

Voir tableau joint

ANNEXE 14 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Voir tableau joint

ANNEXE 15 - PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

Voir tableau joint



Additive Manufacturing

ANNEXE 16 - PRODUITS A RECEVOIR

Voir tableau joint

ANNEXE 17 - TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RESULTAT DES EXERCICES PRECEDENTS

Pas de Distribution de Dividendes Résultats en report à nouveau

REPORT A NOUVEAU au 31/12/2018

165.754

ANNEXE 18 - DETAIL DES PLUS OU MOINS VALUES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

M.MARLASCA Emilio
Comptabilité

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETAT FINANCIER**BILAN ACTIF****ANNEE 2018**

	Brut	Amortissements Déprecations	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles	43 260 €	17 479 €	25 781 €	- €
Immobilisations Corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage indus.	431 261 €	129 507 €	301 754 €	444 663 €
Immobilisations Financières				
Autres Immobilisations Financières	4 500 €	- €	4 500 €	4 500 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	479 021 €	146 986 €	332 034 €	487 923 €
ACTIF CIRCULANT				
Matieres Premières	26 875 €	- €	26 875 €	12 863 €
Encours de production	107 053 €	- €	107 053 €	- €
Avances et Acomptes Versés sur Cdes				
Créances				
Clients et Comptes rattachés	146 507 €	- €	146 507 €	103 904 €
Autres Créances	57 358 €	- €	57 358 €	22 812 €
Divers				
Disponibilités	258 793 €	- €	258 793 €	93 220 €
Charges Constatées d'avance	41 703 €	- €	41 703 €	7 029 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	596 586 €	- €	596 586 €	232 799 €
				333 048 €
TOTAL GENERAL	1 117 310 €	146 986 €	970 323 €	732 251 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS**BILAN PASSIF****ANNEE 2018**

	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000 €	10 000 €
Réserve Légale	1 000 €	1 000 €
Report à Nouveau	165 754 €	94 562 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	9 873 €	71 192 €
TOTAL	186 627 €	176 754 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provision pour risques	- €	- €
TOTAL	- €	- €
DETTES		
Emprunts et Dettes Diverses	541 514 €	221 076 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	206 685 €	282 634 €
Dettes Fiscales et Sociales	35 497 €	3 273 €
Autres Dettes	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €
TOTAL	783 696 €	506 983 €
TOTAL GENERAL	970 323 €	683 738 €

Additive Manufacturing

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT		ANNEE 2018	
	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	568 090 €	587 143 €	
Production Vendue Biens	- €	56 285 €	
Production Vendue Services	27 350 €	- €	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	595 440 €	643 428 €	
Dont Exportation	146 583 €	584 022 €	
Production Stockée	107 056 €	- €	
Subventions Exploitation	- €	3 508 €	
Reprises sur Provisions (et amortissements), transferts de charge	- €	- €	
Autres Produits	1 267 €	282 €	
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION I	703 763 €	647 217 €	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de Marchandises	161 913 €	333 345 €	
Variation de Stock	-	- €	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	55 393 €	26 016 €	
Autres Achats et charges externes	308 333 €	82 088 €	
Impôts Taxes et versements assimilés	2 092 €	2 496 €	
Salaires et traitements	84 913 €	54 194 €	
Charges sociales	21 161 €	8 373 €	
Dotations aux amortissements et dépréciations	- €	- €	
sur immobilisations	100 763 €	48 514 €	
Autres charges	202 €	56 €	
TOTAL CHARGES EXPLOITATION II	720 757 €	555 082 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 16 994 €	92 136 €	
Produits Financiers	93 €	138 €	
Charges Financières	211 €	947 €	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 17 122 €	92 274 €	
Produits exceptionnels	20 294 €	947 €	
Charges Exceptionnelles	- 484 €	195 €	
Impôts sur les Benefices	- 6 207 €	21 834 €	
RESULTAT NET	9 873 €	71 192 €	

ETATS FINANCIERS

ACTIF IMMOBILISE
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

ANNEE 2018

	Au Début D'exercice	Augmentation	Virements Internes	Diminution
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations Incorporelles	- €	- €	43 260 €	- €
Installations techniques, matériel et outillage indus.	444 663 €	2 985 €	- €	18 086 €
Installations Generales Agencements	- €	1 158 €	- €	- €
Autres Immobilisations Corporelles	43 260 €	541 €	43 260 €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	487 923 €	4 684 €	- €	18 086 €
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	487 923 €	4 684 €	- €	18 086 €
Prêts et autre immobilisations financieres	4 500 €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 500 €	- €	- €	- €
ACTIF IMMOBILISE	492 423 €	4 684 €	- €	18 086 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

ANNEE 2018

	Au Début D'exercice	Augmentation	Virement Interne	Diminution
Amort Immobilisations Incorporelles	- €	14 420 €	3 059 €	- €
Amort Installations techniques, matériel et outillage indus.	45 454 €	86 343 €	- €	2 291 €
Amort Installations générales, agencements aménagements	- €	- €	- €	- €
Amort Autres Immobilisation Corporelles	3 059 €	- €	3 059 €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 513 €	100 763 €	- €	2 291 €
Amortissements Total des Immobilisations	48 513 €	100 763 €	- €	2 291 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS**ACTIF IMMOBILISE ETAT DES CREANCES****ANNEE 2018**

	MONTANT Brut	Echeances à Moins 1 An	Echeances à Plus 1 An
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Creances clients et comptes rattachés	146 507 €	146 507 €	- €
Autres Creances	57 358 €	57 358 €	- €
Charges constatées d'avance	41 703 €	41 703 €	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	245 568 €	245 568 €	- €
TOTAL DES CREANCES	245 568 €	245 568 €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS**ETAT DES DETTES****ANNEE 2018**

	MONTANT	Echeances à	Echeances à	Echeances à
	Brut	Moins 1 An	Plus 1 An	Plus 5 ans
Emprunts et dette financiere	541 514 €	541 514 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 685 €	206 685 €	- €	- €
Dettes Fiscales et sociales	35 497 €	35 497 €	- €	- €
Autres dettes	- €	- €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €	- €
TOTAL	783 696 €	783 695 €	- €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS**CHARGES A PAYER DETAIL****ANNEE 2018**

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	142 845 €
TOTAL CHARGES A PAYER	142 845 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS**PROVISIONS****ANNEE 2018**

	Dotations Exercice	Reprises exercice Utilisée	Reprises exercice non utilisé	Provisions fin exercice
Provision Conges Payes	1 355 €	- €	- €	- €
Charges sur Conges Payés	650 €			
Provision Taxe apprentissage	- €			
Provision Formation Professionnelle Continue	394 €			
Provision CVAE	1 523 €			

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS**CHARGES CONSTATEES AVANCE****ANNEE 2018**

	Charges Exploitation	Charges Financieres	Charges Exception.
Total Charges Exploitation	41 702 €	- €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE****ANNEE 2018**

	Charges Exploitation	Charges Financieres	Charges Exception.
Produits constatées d'avance	- €	- €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 810 565 101 - SIRET 81056510100021 - CEE FR84810565101

ETATS FINANCIERS	
PRODUITS A RECEVOIR	ANNEE 2018
	Montant
Clients Factures à Etablir	- €



3D MEDICAL

SAS au capital de 10.000 €

**Siège Social : 12, Allée de la tuilerie Zone artisanale de la tuilerie
94440 MAROLLES EN BRIE**

R.C.S. CRETEIL 810 565 101

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 27 DECEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,

ET LE VINGT SEPT DECEMBRE A DIX HEURES TRENTE,

La société NUTTENS SAS, représentée par son Président Monsieur Vincent NUTTENS, propriétaire des 10.000 actions composant le capital de la société 3D MEDICAL, et à ce titre associé unique, a décidé de prendre diverses décisions sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et affectation des résultats,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Quitus au Président,
- Questions diverses.

La société GROUPE SR CONSEIL PARIS, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoquée, est absente, excusée.

Ont été établis :

- le rapport de gestion de la gérance,

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, établis par le Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Puis Monsieur Vincent NUTTENS, en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, prend les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 faisant apparaître un résultat net après impôts de 9.873 €.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat, soit la somme de 9.873 €, au poste Report à Nouveau, dont le solde créditeur de 165.754 € sera porté à 175.627 €.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10, approuve ce rapport et la convention qui y est mentionnée.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

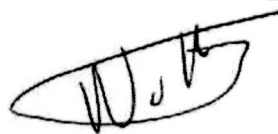
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

DE TOUT CE QUE DESSUS,

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.

NUTTENS SAS
Monsieur Vincent NUTTENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Nuttens', written over a faint circular stamp.

NUTTENS
Vincent
2020.03.11
14:37:29
+01'00'